

Calendrier des événements non agréés

Directives

Votre entreprise offre-t-elle un cours, une conférence ou toute autre activité qui pourrait intéresser nos membres? Partagez-les dans le calendrier de l'ACO et dans ses comptes sur les réseaux sociaux.

[Soumettez votre activité](#) afin qu'elle soit incluse dans le calendrier et promue par l'ACO sur les réseaux sociaux.

Toutes les soumissions sont assujetties à des frais et conditionnelles à l'examen et à l'approbation de l'ACO.

Chaque entrée comprend ce qui suit :

- Publication de l'activité dans le calendrier des événements des entreprises et de l'industrie de l'ACO
- Marketing sur des comptes de l'ACO sur les réseaux sociaux de votre choix (comprend 2 publications avec vidéo ou image)
- « J'aime » illimités de toute promotion liée à l'activité publiée dans les comptes de votre entreprise sur les réseaux sociaux
- Promotion continue du calendrier des événements dans la Dépêche de l'ACO (cyberbulletin hebdomadaire)
 - La promotion dans la Dépêche ne porte pas précisément sur l'activité, mais vise à amener les membres à consulter régulièrement le calendrier afin d'y voir les nouvelles entrées.
- Contactez Cynthia Vezina : cynthia@canorth.org pour les prix.

Approved June 2023.